Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 10

Artikel: Le drapeau suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-211971

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE DRAPEAU SUISSE

Lausanne, 27 février 1916.

Mon cher *Conteur*,

Bravo ! Dans ton numéro de samedi dernier, tu nous rappelles à nos devoirs envers le drapeau. Ce n'est pas superflu. On ne les oublie que trop souvent, ces devoirs. Je suis, de même, d'accord avec toi, quand tu demandes à l'autorité d'intervenir pour mettre un frein à l'usage abusif et absolument déplacé que l'on fait chez nous du symbole de la Patrie.

Pour ajouter encore à ce que tu dis et pour t'appuyer, permets-moi de te signaler, si tu ne le connais déjà, un trés intéressant article que publia, dans le journal le « Drapeau suisse », M. Charles Borgeaud, sur l'histoire de la bannière helvétique. En voici un extrait.

Un abonné.

* * *

Notre drapeau nous vient, comme le nom de notre pays, de Schwytz. Les Schwytzois portaient, déjà à Morgarten, disent les anciennes chroniques, le drapeau rouge avec croix blanche dans l'angle supérieur du champ.

Il semble certain que le drapeau leur fut donné par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, en récompense des services rendus par eux au siège de Besançon, en 1289.

La croix était l'emblème du saint empire romain germanique ; le droit de la porter consacrait le droit déjà donné par Frédéric II à nos ancêtres de ne relever que de l'empire.

L'étendard pourpre, de forme rectangulaire, était lui-même, depuis Tibère, l'insigne de la souveraineté des empereurs romains. Constantin, dit-on, y avait mis la croix avec la devise : *Hoc signo vinces* (tu vaincras par ce signe), que Schwytz y inscrivit de nouveau en 1798.

En 1339, à Laupen, les Confédérés portaient tous la croix sur leur vêtement. Le plus ancien drapeau avec croix qui existe encore est celui des auxiliaires suisses de l'Ordre des Chevaliers teutonique. Ils furent vaincus par Ladislas V de Pologue, à Tannenberg, en 1410, et ce drapeau figure parmi les trophées de cette victoire, qui sont dans la cathédrale de Cracovie.

En 1480 eut lieu une levée de troupes pour Louis XI de France. La diète de Lucerne décida que « chaque contingent partirait sous le drapeau de son canton, comme par le passé, mais que chacun y mettrait la croix blanche qui jusqu'ici a toujours apporté la victoire aux Confédérés ».

En 1540, la Diète de Baden fit prendre « un drapeau rouge avec croix blanche droite » au secours fédéral envoyé à Rottweil (Soleure).

Dès le XVIIme siècle, les cantons adoptèrent la croix blanche transversante se détachant sur le fond aux couleurs cantonales ordinairement disposées en flammes rayonnantes. Les régiments capitulés au service étranger suivirent généralement le même usage ; leurs drapeaux flottèrent dans toute l'Europe.

La république helvétique une et indivisible reçut un drapeau tricolore, vert, jaune et rouge. Il fut abandonné lors de l'Acte de médiation de Bonaparte, et les cantons reprirent avec joie les bannières flammées et croisées à leurs couleurs qu'on leur avait ôtées.

Eu 1815, les anciennes couleurs fédérales redevinrent officielles. La croix dessinée par Aeberli fut adoptée par la Diète de Zurich, le 4 juillet 1815 ; elle n'était plus transversante.

En 1841, sur l'initiative du colonel Dufour, de Genève (plus tard général), nos bataillons reçurent le drapeau portant le nom du canton en lettres d'or sur la croix.

En 1889, les branches égales, mais plus longues que larges du $^1/_6$ furent adoptées.

Ce drapeau est donc bien notre drapeau ; c'est le drapeau de Morgarten, celui des vainqueurs de cette bataille où les premiers parmi les peuples, nos ancêtres conquirent le droit de le gouverner eux-mêmes. Il symbolise notre amour pour l'indépendance, notre idéal de justice et de fraternité chrétienne.

Autrefois la bannière n'était déployée que si l'honneur ou l'existence de l'Etat était en cause, et lorsque toutes les milices étaient sur pied. Chacun jurait ; « De veiller sur la bannière, si le banneret tombait, de la saisir et de la donner à un autre et de ne jamais l'abandonner ni de jour, ni de nuit, jusqu'à la mort.

C'est la mode !...

Deux amies, Yvonne et Méry, étaient au bal. Yvonne a 26 ans ; Méry 25 ans, bien sonnés. L'une et l'autre grillent d'envie de se marier, mais tous les jeunes gens sur qui elles fondaient quelque espoir leur ont échappé.

Néanmoins Yvonne ne se décourage point ; elle lutte avec acharnement contre le sort et les petites rides qui se dessinent déjà légèrement sur son visage. Elle minaude, roucoule, fait l'ingénue et cherche à se rajeunir par les toilettes les plus coquettes. Celle qu'elle portait au bal dont nous parlons attira un moment un groupe de demoiselles qui ne pouvaient assez en vanter l'élégance et la grâce.

— Comme elle est charmante, cette robe !

— Elle est à croquer !

— Quel goût parfait !

Et patati, et patata.

Là-dessus, Méry, interrompt ce concert de louanges avec un méchant petit sourire au coin des lèvres :

— Eh bien, mesdemoiselles, dit-elle, je ne suis pas tout à fait de votre avis, je trouve cette robe un peu trop décolletée.

Yvonne se retourne, étonnée :

— Mais non, ma chère, réplique-t-elle ; c'est la mode.

— C'est la mode, j'en conviens, répond Méry, de façon à être entendue des personnes voisines, mais... à notre âge !... Voyons !...

Une vive rougeur pointa sur les joues d'Yvonne, qui s'éventa en détournant l'attention sur une autre personne.

Oh ! les amies !

AUTOUR DU GUILLON

Elles se font de plus en plus rares, les parties autour du guillon. Les gens « bien », s'en frottent les mains, car ils ont un profond mépris pour ceux qui trouvent encore quelque attrait au « petit blanc ». Et puis, c'est la mode de boire de l'eau, du thé, du sirop etc. ; c'est bien porté. Avec ces boissons-là — du moins est-ce l'avis des gens « bien » — on ne va ni au pénitencier ni à Cery. Le vin, fi donc ! c'est le grand pourvoyeur de ces lieux maudits. Avec l'eau, le thé et le sirop, où va-t-on ? Ah ! ça, on ne le dit pas. On ne va pas, sans doute.

Et, pourtant, que d'esprit, que de généreux propos, que de loyales confessions, que de gaîté, exempts de toute méchanceté, sinon de malice, sont éclos autour du guillon ; que de marchés conclus à l'amiable, sans papier timbré ; que de réconciliations définitives.

Les « trois verres » traditionnels, dégustés avec franchise et conviction, sous les voûtes sonores de la cave, et doublés d'un morceau de bon fromage, de saucisson ou de jambon, flanqué de « pain de ménage », ont peut-être sur la conscience, quoiqu'on en dise, moins de médisances, au faux air innocent, moins d'insinuations perfides, sous leur mielleuse tournure, que telle tasse de thé ou tel verre de boisson édulcorée, sirotés à grand renfort de babas ou d'éclairs dans le cadre factice des crêmeries, des salons et des salles de « réunions ».

Mais, comme disait, un jour, un bon vigneron de Lavaux, qui prenait philosophiquement son parti des assauts furieux auxquels est en butte le « jus doré de nos coteaux » :

— Moi, je suis pour la liberté libre. Y faut laisser ceux qui les aiment, boire leur thé et leur sirop. Y aura quand-même toujours assez de braves gens pour boire notre vin et l'appréciier ».

Vigneron, vous avez raison !

* * *

Et puisque nous parlons guillon, saviez-vous qu'il y a une tradition à laquelle ne faillit jamais un vigneron qui se respecte, à Lavaux, entre autres ?

Quand un vigneron reçoit quelques amis ou connaissances au guillon, c'est l'usage, on le sait, qu'il boive le premier verre, comme chez soi ou au café, l'amphitryon se verse la première goutte de la bouteille. Ensuite, il passe le verre à ses hôtes, en commençant toujours à sa « droite ». C'est ainsi, du moins, qu'on procède à Lavaux, excepté à Riex, où l'usage, nous a-t-on dit, est de commencer par la gauche.

La tradition s'explique tout simplement par le fait que la droite est la place d'honneur.

Mais il serait intéressant de connaître si cet usage est général dans le vignoble vaudois et romand ou s'il est particulier à Lavaux ?

Il ne serait pas moins curieux d'apprendre pourquoi Riex fait exception.

Cully aussi, parait-il, ne suit pas la règle commune. Pourquoi et quelle est alors sa règle ?

La discussion est ouverte.

X.

Une place dorée. — Un de nos compatriotes, valet de chambre en France, tire vanité de la fortune de ses maîtres. Il n'est pas de lettre à sa famille ou à ses amis, restés au pays, dans lesquelles il ne fasse mention de la somptuosité du logis et de la vie de ses maîtres.

Il terminait ainsi une description enthousiaste des magnificences au sein desquelles il accomplit sa modeste fonction :

« Enfin, imaginez-vous qu'ici tout est en argent, même les marmites de fer. »

SOUS LES ARMES

Nos soldats romands viennent de reprendre le fusil. Aucun n'a failli à l'appel du drapeau, sinon ceux-là, seulement, que la maladie retient au logis. Et cet empressement est une éloquente manifestation de l'ardent patriotisme des « Welsches ». Elle n'était peut-être pas inutile, en ce moment.

A ce propos, un de nos journaux a eu l'excellente idée de reproduire la proclamation au peuple suisse, qu'en 1798, alors qu'il s'agissait de l'introduction d'une nouvelle organisation militaire, Pestalozzi avait écrite à la demande du gouvernement. La voici.

Au Peuple suisse.

« Nous ne sommes en guerre avec personne écrivait Pestalozzi, mais qui veut la paix doit se préparer à la guerre.

» Il dépend de nous de dire à tout ennemi extérieur ou intérieur : « Viens, écrase-moi ; je ne suis pas digne de ce qu'ont acquis mes pères — ou de tenir comme un seul homme ferme comme un roc.

» Citoyens, nous vous demandons ce que vous penseriez de vos autorités si, quand les Puissances procèdent à un armement général, elles vous abandonnaient, comme des brebis sans berger, à tous les hasards et à tous les malheurs.

» Si nous ne nous armons pas, nous ne sommes plus une puissance, mais un peuple abandonnant le droit, la liberté, ses propriétés, ses femmes et ses enfants, à qui veut les lui prendre.

» Mais pourquoi craindre : les fils de l'Helvétie ne trahissent pas leur patrie. Les fils de l'Helvétie ne l'abandonnent pas.